

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

- 8 MARS 2018

Arrêté du

**portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017**

**La ministre de la culture,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2017-418 du 27 mars 2017 portant statut particulier du corps des chefs de travaux d'art ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de chef de travaux d'art principal du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2017 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2018 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Guillaume D'ABBADIE, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur, chargé des archives de France, délégué à la coordination et au pilotage des services publics d'archives, service interministériel des archives de France, direction générale des patrimoines, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal du corps de chef de travaux d'art du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Christophe BONNISSANT, attaché d'administration de l'État principal, adjoint au chef du département du recrutement, de la mobilité et de la formation, chef du bureau des métiers, de la mobilité et des recrutements spécifiques, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, secrétariat général ;
- Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art principale, cheffe de service des ateliers muséographiques, direction médiation programmation culturelle, musée du Louvre ;
- Madame Marlena GORGE, attachée d'administration de l'État principale, secrétaire générale, cité de l'architecture et du patrimoine ;
- Madame Valérie JONCA, cheffe de travaux d'art principale, directrice du département de la création et de la production, cité de la céramique de Sèvres et Limoges.

## Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Jean-Christophe BONNISSANT, attaché d'administration de l'État principal, adjoint au chef du département du recrutement, de la mobilité et de la formation, chef du bureau des métiers, de la mobilité et des recrutements spécifiques, département du recrutement, de la mobilité et de la formation, secrétariat général.

## Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le            - 8 MARS 2018

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY